



Formation individuelle

01 55 82 17 40

formation@emergences.fr

Pour un groupe

01 55 82 17 30

info@emergences.fr

Le secrétaire du CSE

2025

POUR QUI ? – DURÉE – PRIX 2025



Représentants du personnel au CSE

Aucun prérequis nécessaire



2 jours



410 €/net/jour/personne

Tarif groupe, nous consulter



Formation possible
en visio

- OBJECTIFS**
- . Connaître le rôle spécifique du secrétaire du CSE et l'ensemble de ses responsabilités
 - . Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE
 - . Savoir animer la délégation du personnel au CSE
 - . Articuler le travail du CSE avec les différentes commissions

JOUR 1 MATIN : Quelques rappels sur le CSE

- La composition de l'instance
- La mission du CSE
- La position centrale du secrétaire

JOUR 1 APRES MIDI : Les missions du secrétaire du CSE, animateur de la délégation du personnel

- La préparation et l'établissement de l'ordre du jour
- Le rôle durant les réunions du CE
- La rédaction du PV
- Les relations avec les organisations syndicales
- Le travail avec les commissions du CSE notamment avec la commission santé sécurité conditions de travail (CSSCT)
- Le lien avec le trésorier
- La place du secrétaire adjoint
- Les relations avec les salariés
- Le rôle de représentant du CSE vis-à-vis des tiers
 - ✓ Les principes de base de la responsabilité pénale et civile des dirigeants de CSE
 - ✓ Le cadre réglementaire et jurisprudentiel de la responsabilité des dirigeants de CSE
 - ✓ Les précautions à prendre

JOUR 2 MATIN : Le statut du secrétaire du CSE

- Heures de délégation et liberté de circulation
- La protection et la responsabilité civile, pénale et personnelle du secrétaire

JOUR 2 APRES MIDI : Le secrétaire, les moyens et le fonctionnement du CSE

- Le secrétaire et les budgets du CSE
- Les informations-consultations de l'instance
- La base de données économiques, sociales et environnementales
- L'utilisation du droit d'alerte
- Le recours aux experts du CSE
- Le délit d'entrave

Notre pédagogie

Nous pratiquons une pédagogie interactive, qui combine l'acquisition de repères théoriques et des exercices pratiques.

Toutes nos formations sont à jour des dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

Un support de formation est remis aux stagiaires au cours de la session.

Au début de chaque module de la formation, nous procédons à un tour de table et au cours de la formation, nous évaluons l'acquisition des connaissances sous forme de quizz, QCM, cas pratique...

Nous recueillons vos appréciations au moyen d'une enquête de satisfaction au terme de la formation.

Nos intervenants

Nos intervenants, plus de 70 formatrices et formateurs, sont formés et supervisés. Leur expertise est reconnue dans leur domaine d'intervention. Ils sont médecins du travail, ergonomes, psychologues, sociologues, juristes, économistes, experts-comptables, inspecteurs du travail ou encore journalistes.

Tous connaissent votre contexte d'intervention. En fonction de vos besoins ils interviennent à tour de rôle pour vous permettre de croiser leurs savoirs et d'exercer plus efficacement votre rôle d' élu au CSE.

Emergences est certifiée QUALIOPi pour les actions de formation (AF) – Certificat N°QUA23100052



Nous faisons en sorte de rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40

Que doit faire le stagiaire ?

1 - Demande de départ en formation.

Au moins 30 jours avant la date de départ en formation, envoyez votre demande à votre employeur, par courrier ou courriel,

2 - Bulletin d'inscription (ci-joint à télécharger)

Remplissez la partie haute du bulletin intitulée « A renseigner par le stagiaire » et transmettez-le à votre employeur.

A noter : le financeur peut être votre CSE, ou l'employeur dans le cadre du plan de formation ou d'un accord d'entreprise.

**Bulletin d'inscription
à télécharger**



Que doit faire le CSE ou l'employeur ?

Il doit remplir la partie « A renseigner par le financeur » du bulletin d'inscription, sans oublier de mettre le cachet de la société. Il doit ensuite l'adresser dans les plus brefs délais à Emergences :

par mail (scan) à inscription@emergences.fr

ou par courrier à Emergences -261 rue de Paris - 93100 MONTREUIL

La réponse d'Emergences

A réception du bulletin d'inscription dûment complété, nous vous adressons par courriel la confirmation de votre inscription.

Une convocation, accompagnée des modalités pratiques vous sera adressée avant le début de la formation. Nous adressons également au financeur une convention de formation.

Vous souhaitez réaliser la formation « sur mesure » pour un groupe, à une autre date, dans vos locaux... ?

Nous pouvons vous transmettre un devis personnalisé pour une formation aux dates et lieu de votre choix. Cette formation sera organisée sur mesure en fonction de vos priorités et de vos attentes.

Pour ces formations spécifiques n'hésitez-pas à nous contacter **01 55 82 17 30 – info@emergences.fr**



Siège : 261 rue de Paris
93556 MONTREUIL cedex